

Conseil scientifique du CNRS des 23-24 novembre 2020 (en visio)

Compte rendu des élus du Conseil

(Prise de note informelle susceptible de contenir des erreurs de transcription ou d'interprétation de discussions)

[La composition du conseil scientifique](#)

Résumé

- Points d'actualité
- Créations/suppressions d'unités de recherche (*Avis du Conseil*)
- Discussion avec la direction du CNRS
- Bilan de la campagne 2019 de recrutement des chercheurs
- Recrutement 2020 : répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2020 (*Avis du Conseil*).
- Éméritat des directeurs de recherche (campagne 2020) (*avis du Conseil*).
- Présentation de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions
- Remplacement d'un membre nommé au conseil scientifique de l'institut de chimie (*avis du Conseil*)
- Approbation du compte rendu des débats de la réunion des 15 et 16 octobre 2020 (*vote du Conseil*)
- Adoption des recommandations (*Vote du Conseil*)

Prochains Conseils : CS extraordinaire le 14 décembre (Budget et créations/suppressions d'unités) **et CS les 28-29 janvier 2020**

1- Points d'actualité (par Dorothée Berthomieu)

- L'actualité a été marquée par l'assassinat le 16 octobre 2020 de l'enseignant Samuel Paty et l'hommage national rendu à Paris le 21 octobre.

- La France a été reconfinée le 2 novembre : le télétravail est (de nouveau) la règle.

- Nomination à l'HCERES de Thierry Coulhon par décret du président le 1^{er} novembre.

- LPR : Dossier législatif : www.senat.fr/tableau-historique/pjl19-722.html

28 octobre 2020 : Le Sénat adopte la programmation (ramenée à 7 ans)

9 novembre 2020 : La commission mixte paritaire (composée de 7 députés et 7 sénateurs) trouve un accord sur la loi « Une loi de programmation, corrélée à un niveau d'engagement très largement absorbé par l'inflation, n'apportera pas le sursaut budgétaire dont la recherche a besoin. » a dit Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteure pour le Sénat.

17 novembre 2020 : adoptées par l'Assemblée nationale, les conclusions de la CMP retiennent certains amendements:

- l'impossibilité pour un employeur de rompre, pendant la première année, un contrat de mission scientifique conclu en application de l'article 6 de la loi ;
- la facilitation du recours aux « contrats de projet ou d'opération de recherche » par les établissements publics de recherche à caractère industriel et commercial et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique (art. 6 bis A) ;
- l'obligation faite à chaque candidat, à l'issue de sa soutenance de thèse, de prêter serment en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique (art. 10 bis B) ;
- recrutement hors CNU. Le fait que les maîtres de conférences puissent être nommés professeurs sans qualification du Conseil national des universités (CNU) ; l'expérimentation pour les universités de la possibilité de recruter des maîtres de conférence hors liste de qualification du CNU. Cette disposition fera l'objet d'une évaluation en toute indépendance par le HCERES d'ici 5 ans ;
- délit d'entrave. L'instauration d'un délit d'entrave à la tenue de débats organisés au sein des universités, déplacés à l'article 20 bis A ;

20 novembre 2020 : le Sénat a définitivement adopté (244 voix pour, 95 voix contre) le projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030

- Chronique du Monde du samedi 21 novembre. « *La recherche n'échappe pas à la dérive liberticide du gouvernement* ». Dans cette chronique, Stéphane Foucart, journaliste au « Monde », revient sur la loi de programmation de la recherche, dénoncée avec force pour les risques qu'elle fait peser sur les libertés académiques, l'autonomie de la recherche et la sécurité de l'emploi scientifique.

- Contexte européen : horizon Europe : coupe de 5Md€ avec un budget bien en-deçà des espoirs. Accord : final +4Md€ et 2.2Md€ pour Erasmus+

cf aussi la recommandation de ce CS et une pétition (https://www.change.org/p/council-of-the-european-union-protect-the-european-research-council-in-the-eu-budget?utm_source=share_petition&utm_medium=custom_url&recruited_by_id=092d77a0-700a-11ea-b562-cbdb09e9eb7f)

- tribune des 44 présidents du CoNRS "la méthode scientifique n'est pas soluble dans l'urgence" (libé + journal belge : <https://plus.lesoir.be/336138/article/2020-11-07/la-methode-scientifique-nest-pas-soluble-dans-lurgence>)

« Renoncer aux règles de la méthode scientifique et à celles de la recherche clinique au nom de l'urgence sanitaire, des pressions politiques ou médiatiques serait une erreur. Les pouvoirs publics doivent s'engager en faveur d'une recherche exploratoire qui offre la meilleure garantie de pouvoir disposer de connaissances transposables en temps de crise. »

- Médias en Seine le 19 novembre 2020 (radio france): Participation de 3 chercheurs CNRS au débat « Comment concilier les trois temps : l'urgence sanitaire, le temps de la recherche et la vitesse médiatique ? » <https://www.mediasenseine.com/fr/>

- Protocole sur les carrières et rémunérations dans l'ESR : Volet indemnitaire : 644 millions d'euros d'ici 2027 par sept tranches annuelles de 92 millions d'euros. Le texte a été signé à Matignon par trois syndicats, majoritaires à 51 % (SNPTES, SGEN-CFDT et UNSA), en présence du premier ministre, Jean Castex, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Frédérique Vidal, et des employeurs publics (CNRS, Inserm, Inrae...).

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154664/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154664/loi-deprogrammation-de-la-recherche-2021-2030-signature-d-un-accord-historique-sur-les-remunerations-et-les-carrieres.html>

- Point sur les groupes de travail du CS : Publications open access : G. Brasseur, O. Eisenstein, Chantal Abergel (*Avis publié*) ; Science ouverte : PY Saillant et al. (*en cours*) ; Transition énergétique : P. Balcou et al. (*en cours*) ; Changement climatique : C. Mathieu Kenyon, R. Herbin (*en cours*)

- Sollicitation de la direction du CNRS au CS pour réfléchir sur les 3 sujets : 1- Quelles mesures le CNRS doit-il prendre pour que les femmes aient une carrière scientifique équivalente à celle des hommes ? 2- Que faire face aux revues prédatrices ? 3- Dans le cadre du COP du CNRS, nous aimerions que le conseil scientifique propose des sujets interdisciplinaires pour amplifier nos recherches transversales sur les six grands défis sociaux.

- Inauguration le 22 octobre 2020 du laboratoire Nexus eau-énergie (porté par A. Colin et L. Bocquet, membre du CS), centre de recherche et d'innovation dédié à la transition environnementale portée par PSL, la Ville de Paris et le CNRS : https://www.youtube.com/watch?v=6u6p0FP9Cs&feature=youtu.be&mc_cid=d4f8c1bcf0&mc_eid=4ecb5621e
- Médaille d'or du CNRS à Françoise Combes de l'INSU: réception reportée quand on pourra le faire en présentiel.
- J. Orphal (membre étranger du CS) nommé directeur de la division 4 au KIT "Environnement".
- 4 novembre 2020 : création d'un ISTEEX-DL pour faciliter l'accès aux publications scientifiques. https://www.inist.fr/realisations/istex-dl-pour-un-acces-facilite-aux-publicationsscientifiques/?mc_cid=286f4e3b3b&mc_eid=4ecb5621ae

2- Créations/suppressions d'unités de recherche (avis du Conseil)

Seul institut concerné ici, l'INSHS (les autres dossiers seront traités le 14 décembre dans un CS extraordinaire pour que les sections CID et CSI aient rendus leurs avis).

- INSHS : parmi les 5 unités concernées seule une a tous les avis (IFRAE-FRE=>UMR) ; pour les 4 autres il manque encore les avis des sections et/ou CSI.

Vote pour la proposition de l'INSHS de passer l'IFRAE de FRE en UMR : 20 Pour, 5 abstentions

Vote pour les 4 autres unités (sous réserve de l'avis des sections : voir CS du 14 décembre 2020) : 17Pour, 1 Contre, 7 Abstentions

3- Discussion avec la direction du CNRS (Antoine Petit et Alain Schuhl)

Échanges avec la direction sous forme de questions-réponses :

AP : la loi a été votée par l'assemblée nationale et le sénat. Les décrets d'application vont être à construire avec le ministère. On devrait avoir le budget nécessaire pour faire une augmentation de 10% du budget des laboratoires dès 2021

Q : Est-ce que le CNRS envisage de recruter des « tenure tracks » et de de quelle manière ?

AP : Deux possibilités. Soit via un accord avec une université ; la personne recrutée commence sa carrière au CNRS, puis est titularisée sur un poste de PR. Il faudrait construire une procédure ad hoc, et il faudrait que le comité national puisse jouer un rôle dans le recrutement. Soit ce sont des chaires purement CNRS, d'abord en CDD puis DR2 CNRS. Ce ne sont pas a priori les chaires que l'on privilégie ; dans ce cas ce serait plus simple car seul le CNRS aurait à décider de la procédure.

Questions et réponses autour de l'annulation des concours CRCN en sections 36 et 37 (voir aussi la recommandation de ce CS en fin de document).

Q : ce qu'il en ressort, c'est des choses qui jettent un discrédit complet sur les procédures de recrutement. C'est triste.

AP : oui, cela pourrait remettre en cause les procédures de recrutement par des esprits mal intentionnés. Sur 250 personnes que l'on recrute, maximum 3 cas problématiques. Notre système est très efficace malgré le cas compliqué chaque année. Cette année on en a deux.

Q : Quel est le positionnement du CNRS par rapport au programme ATIP Avenir pour renouveler les jeunes équipes en France ? Va-t-il être renforcé ?

AP : ce programme est un grand succès, notre objectif est a minima de le maintenir, de l'étudier pour voir quels sont les points à améliorer.

Q : La situation pour les jeunes chercheurs en temps de crise sanitaire est très préoccupante pour leurs carrières car beaucoup d'incertitude. Y-a-t-il une stratégie au CNRS par rapport à ça ?

AP : Une démarche a été initiée par le ministère car il voulait que le traitement soit uniforme pour tous les établissements. Prolonger tous les CDD y compris les doctorants. Cela concerne les doctorants qui ont subis des conséquences par rapport à la crise, mais ce n'est pas facile à analyser. Le problème c'est lorsque le financeur n'a pas prévu de telle prolongation (i.e. les associations, entreprises).

Q : les post-docs aussi risquent d'être découragés de revenir en France et il faudrait un signal fort.

AP : c'est une question difficile car l'image donnée ne donne pas toujours bonne presse à la recherche et malheureusement le nombre de postes ne sera pas augmenté. Certains n'ont pas aidé non plus, plus préoccupés par leur égo médiatique que par la science.

Q : Connaissez-vous le nombre d'heures d'enseignement effectués par les CNRS ?

AP : 200 000 heures d'enseignement sont effectuées par les personnels (tout compris) CNRS/an (en moyenne et sur la base des demandes d'autorisation de cumul ce qui correspondrait à 20h/personnel CNRS/an). Mais ce nombre ne prend pas en compte les enseignements bénévoles.

Q : est-ce qu'un chercheur CNRS proposé par une autre instance pour contribuer à donner des avis sur des AAP français ou européens peut-il être un relais de l'organisme

AP et AS : le chercheur ne représente que lui-même s'il n'est pas mandaté par le CNRS.

Q : Quel est le rôle du CS ? Quel est sa position par rapport à la stratégie à long terme du CNRS ? Que pourrions-nous apporter ?

AP : De manière général, le CS et les CSI ne sont pas assez utilisés par le CNRS avec des tords des deux côtés. On a donc proposé au CS 3 sujets (cf actualités) de réflexions.

- HAL/CRAC :

Q : Cette année, pour leur CRAC, les chercheurs CNRS devaient avoir déposé dans Hal non seulement les références de leurs publications mais aussi la version auteur intégrale de leurs articles (sinon aucune référence n'apparaît dans leur CRAC). Il n'y a plus aucune possibilité de les rentrer manuellement. Cette décision (même si annoncée fin avril, en plein confinement) a été plutôt très mal reçue. Si les chercheurs sont plutôt (a priori) très favorables à la politique affichée par le CNRS en matière de science ouverte, les moyens (humains et techniques) mis à leur disposition restent extrêmement réduits...le temps et l'énergie pour rentrer ces informations dans HAL sont encore beaucoup trop importants, et il y a de nombreux bugs. Ce n'est pas un travail de chercheur ! Si le CNRS veut l'assentiment de la communauté pour les sciences ouverte il doit fournir à ses chercheurs les moyens d'y parvenir sans que cette tâche ne soit aussi chronophage et lourde.

AS : C'était déjà possible de le faire depuis avril. Je note ce que vous me dites. Nous n'avons pas eu de chance. La version mise en ligne n'était pas la bonne. En plus avec la modération et l'afflux les capacités de réaction ont été dépassées. En attendant, nous allons permettre aux chercheurs de déposer leurs articles dans un entrepôt provisoire, sans modération, en attendant le déversement immédiat vers CRAC. On pourra rallonger la période si besoin. Mais nous ne lâcherons pas que les publications intégrales doivent être versées pour apparaître dans le CRAC. En outre, l'ANR (par exemple) le demande à ceux qui répondent aux AAP. On travaille aussi avec Arxiv pour l'importation automatique et un des chantiers est de changer complètement Hal.

4- Bilan de la campagne 2020 de recrutement des chercheurs (Christophe Coudroy, Hugues de La Giraudière - DRH)

- 501 nominations effectuées pour 500 postes offerts : 238 recrutements CRCN (pour 239 postes affichés dans l'AOC) + 263 nominations DR2 (pour 261 postes affichés dans l'AOC) dont 10 recrutements DR2ext. + 2 en CDI.

3 postes non pourvus : 2 désistements CRCN en sections 7 et 20, 1 désistement tardif DR2 (section 20).

- Pression au recrutement : toujours élevée ; 21.3 candidats/poste en CRCN et 5.1 pour DR2 en moyenne.

- Age moyen des lauréats : 33.6 en CRCN (34.2 pour les femmes) et 45.6 en DR2 (46.3 pour les femmes) mais avec fort écart (de 29 à INSMI à 36.1 à INSHS pour les CR ; de 38.5 à INSMI à 47.4 à INSU)

- Taux d'étrangers en augmentation : 26.9% CRCN et 13.9% DR2 (mais 83.3% pour les DR2 ext)

- Taux de femmes parmi les lauréats en augmentation: 39.5% en CRCN et 41.4% en DR2 (mais 33% pour les DR2ext) ; écart: de 21.7% INP à 58.3% INEE (CRCN) et de 20% INSMI à 63.2% INSHS (DR2). On note une augmentation du nombre de lauréates/candidates.

Interdisciplinarité: 16 postes CRCN sont ouverts dans les CID et 36 postes ouverts dans des sections non pilotés par l'institut ou en section 30 et/ou affectés dans une unité non rattachée à l'institut.

Questions:

Q: Pourquoi avoir recruté 2 postes de DR2 externes en CDI?

R: car 2 personnes plus âgées et avec un très gros dossier (donc rémunération plus importante, ~DRCE)

Q: Pourra-t-on avoir la répartition des postes IT pour 2021 ?

R: on devrait le savoir au mois de mars.

Q: Qu'en est-il des Tenure-Tracks?

R: en attente du décret d'application mais ça sera des postes en plus.

Q: Qu'en est-il des CRHC ?

R: On avait un objectif de 250/an de 2019 à 2021 mais on arrive au bout des 3 ans. La volonté était de faire baisser au maximum le nombre d'agents ayant atteint le dernier échelon depuis longtemps. Le but n'est pas de faire de ce passage une évolution normale d'un chargé de recherche et de ne pas chercher des gens plus jeunes (qui passeraient CRHC puis DR).

Q: est-ce qu'il y a une tendance à l'augmentation du % de femme DR2 ?

R: cette année il y a une progression nette mais c'est un concours avec des chiffres assez petits. Notre objectif est bien d'offrir aux femmes une progression de carrière égale à celle des hommes.

5- Recrutement 2021 : répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2020 (Christophe Coudroy, Hugues de La Giraudière, DRH) (Vote du Conseil).

Rq : le budget ne sera présenté que lors du Conseil extraordinaire du 14 décembre. On part du principe que le 250-C/310-IT est maintenu pour l'année 2021 mais pour l'instant tout ça est sujet à réserve. Pour la campagne 2021: 243 postes sont offerts au recrutement (plus 10 postes réservés pour les DR externes). Les 3 postes supplémentaires à INSHS en 2021 correspondent à des postes fléchés pour les candidats qui ont été mis en CDI suite à l'annulation du concours en section 37.

Instituts	IN2P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU	TOTAL
Rappel 2020	8	30	13	25	19	47	40	22	16	20	240
Concours 2021	9	30	14	25	18	45	43	21	16	22	243

Il est rappelé qu'en 2019 le CS avait voté à l'unanimité une recommandation dans laquelle le CS soulignait le sous-investissement de la recherche par l'Etat et la baisse des recrutements de CRCN pour 2020.

Vote du CS sur cette répartition/institut: 11 Pour, 3 Contre, 10 Abstentions

6- Eméritat des directeurs de recherche (campagne 2020) (avis du Conseil).

Restreint aux membres du Conseil directeurs de recherche et corps assimilés. Invités: les directrices et directeurs d'instituts. Discussion éméritat : discussion autour des cas particuliers. Les votes ont suivi les avis des instituts.

7- Présentation de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions - Présentation : Ali Charara (DI)

1- l'INS2I au CNRS :

- Évolution des sciences de l'information (et du numérique): des étapes clés avec la Cybernétique (Wiener, 1948), la Théorie de l'information (Shannon, 1948), l'ordinateur et l'IA (Turing, années 40-50), le traitement des images (~ 1960), la vision par ordinateur (~ 1965), l'interface matériel/logiciel, la robotique, internet, le calcul et les données... Depuis les années 2000 il y a eu une accélération avec des sujets émergents, une évolution permanente (nationale, européenne et internationale), des enjeux sociétaux et économiques (réseaux sociaux, nouveaux usages, finance, transport, santé...).

- Evolution des STIC au CNRS : 1975 - 2000 : département Sciences pour l'ingénieur (SPI) ; 2000-2005 : département STIC (sections 07 et 08) ; 2006-2009 : Ingénierie, MIPU -> ST2I (sciences et technologie de l'information et de l'ingénierie) ; Depuis fin 2009 : INS2I. En ce qui concerne le CoNRS, en 2012 la section 7 s'est scindée en sections 6 et 7.

Les contours de l'INS2I: « *informatique, automatique, traitement du signal et des images, robotique, conception des systèmes sur puces* »

- Ambition de l'INS2I: Promouvoir une discipline de recherche à la base d'une transformation profonde de la société ces 30 dernières années ; offrir à la science de nouveaux concepts et de nouveaux instruments de résolution de problèmes tant au niveau méthodologique qu'au niveau technologique

2- Une politique scientifique affirmée :

- l'INS2I dans le COP du CNRS: Le numérique est l'une des principales priorités du CNRS et au cœur des défis sociétaux. 4 priorités pour le numérique : Le futur du calcul ; Les fondements de l'IA (modèles, données, algorithmes) ; Les systèmes autonomes et interactifs ; Un monde numérique sûr.

- Interaction avec les autres instituts: de nombreux sujets d'intérêt (e.g. INP: quantique; INSIS: énergie ; INSB: bioinformatique, INEE/INSU: océan ; INSU/INP2P3: Modèles de calcul, astro-info ; INSHS: choix social et décision ; INSMI: sécurité, crypto ; INC: IA et synthèse accélérée de nouvelles molécules). Aussi des sujets transverses comme Science des données et IA, logiciel, calcul.

- Stratégie nationale: Feuilles de route thématiques (calcul, IA, cybersécurité, quantique, robotique) ; Partenariats et dialogues renforcés (Inria, Universités/écoles, organismes, Allistene, ANR, MESRI, Ministère des Armées, ANSSI, Acteurs socio-économiques).

3- Une présence structurée sur les sites :

- L'écosystème INS2I : les unités de recherche, les GDR (priorité) et les plateformes.

- Dialogue avec les unités : Visites sur sites, Dialogues Objectifs-Ressources, Visios DU, Points DAS-DU, Réunion annuelle des Responsables administratifs, Réunion annuelle des DU, Réunion annuelle des correspondants communication, Mise en place d'un réseau de correspondants Europe-International, Dialogue avec les unités avant le dépôt de projet HCERES, Ateliers DU sur des sujets stratégiques, un DAS référent pour chaque site.

- Attention portée aux chercheurs : 1- la 1^{ère} année (contact téléphonique après 6 mois, DU doit veiller à la bonne intégration, journée des nouveaux entrants) ; 2- Journée à 3 ans (conseils et entretiens individuels) et à 7 ans (partage d'expérience entre les chercheurs) ; 3- A l'initiative du chercheur (entretien individuel avec le DAS ou section)

- Nouveauté, un appel à projet unique en 2020 : Le DU donne ses priorités pour l'unité, 5 thèmes, 164 projets déposés et 75 retenus (46%) pour 647 720 €. Appel reconduit en 2021 avec un thème supplémentaire (action politique parité)

4- L'INS2I en chiffres :

- Structures : National ; 46 unités (40 UMR, 2 UPR, 2 USR, 1 UMS, 1 UPS), 6 FR et 14 GDR, 1 GDS ; International : 5 IRL + 2 en création en 2021 (Australie et Canada), 10 IRP

- Effectifs : Plus de 10 500 personnes dont 4700 C-EC (79% EC, 14% C, 6% C INRIA et 1% autres organismes comme INSERM, Pasteur, CEA) ; 1060 IT (54% ITA permanents CNRS et 46% ITA non permanents CNRS) et 4750 personnels temporaires dont 3570 Doctorants. Plus gros sites : Grenoble, Bretagne, Toulouse, Paris, Saclay, Lille, Lyon.

- Convention cadre avec l'INRIA : Chercheurs : INS2I : 660, INRIA 670 ; IT : INS2I 500, INRIA 790

- Moyens humains et financiers (2020) : Budget des unités (10,5 M€) : FEI 5,3 M€ ; Projets 1,2 M€ ; TGIR + Infra 4 M€ ; Postes C (20 postes : 19 CR et 1 DRext), IT (10 concours + 10 en mobilité) ; Accueils en délégation : 64 personnes (46 ETP)

5- L'équipe INS2I :

- Organigramme : 4 DAS et 12 chargés de mission + missions transverses (cellule parité-égalité et Mission IA). Europe et International :

- Parité : 23% de femmes CNRS (18.6 en section 6 et 20.2 en 7) ; Création d'une cellule Parité-Egalité interne à l'INS2I en 2020, qui travaille en lien avec la mission pour la place des femmes du CNRS.

6- L'Europe et l'international :

- Actions ciblées : Europe (centres d'excellence en IA, préparation de l'appel franco-allemand) ; International (Singapour, Japon, Canada et Australie)

- Cellule ERC : 161 projets accompagnés (dont 13 en attente de résultats) et 26 lauréats (18% de taux de succès). [20% en starting, 18% en consolidator et 12% en advanced]

- Innovation et partenariat : Nouveau chargé de mission Innovation depuis 09/20: Marian Scuturici ; 1 IR recruté au 01/12/2020 ; Depuis 1999, plus de 350 start-up issues de labos INS2I ; Pré-maturation ; Logiciels ; 6 labo communs avec des entreprises ; Interaction plus étroite institut/unités/DGDI/DR.

7- Plateformes :

31 unités INS2I concernées : 88 plateformes de recherche avec un budget total d'investissement de 80 M€

3 Equipex en cours : DIGISCOPE (réseau de plateformes pour la visualisation interactive de grandes quantités de données et de calculs complexes), ROBOTEX (réseau de plateformes en robotique) et FIT IoT (Systèmes et applications de communication en réseau, Internet des objets).

8- Ouverture vers la société :

- 2020 : Livrets thématiques sur la cybersécurité, l'IA et la robotique ; Livret une année 2019 avec le CNRS à l'INS2I.

- Projets 2020-21 : FutuRobot ; BD sur la parité avec 12 portraits de chercheuses et ingénieures en sciences du numérique ; Fiches GDR ; Campagne de reportages photos avec CNRS Images.

- COVID-19 : recensement des initiatives scientifiques et actions covid, constitution d'un annuaire des chercheurs et ingénieurs volontaires, sollicitation d'experts, modélisation pandémie, modèles stratégies tests pour sortie confinement ...Plus d'une cinquantaine de projets, etc

- Médailles 2020 : 1 médaille d'argent (S. Amer-Yahia-LIG), 3 de bronze (A-C Orgerie-IRISA ; N. Jarrassé-ISIR et E. Pauwels-IRIT), 1 cristal (V. Lefort-LIRMM) et 1 cristal collectif (IDRIS, Jean Zay, supercalculateur convergé HPC/IA)

Q: position de l'institut sur la capacité des ingénieurs à répondre à des AAP notamment quand il s'agit d'instrumentation ?

R: cela dépend des profils...On tient à ce que le C porte le projet mais l'I est le responsable technique car il porte vraiment le développement.

Q: A quoi correspond l'accompagnement de retour de congé maternité?

R: C'est en lien avec la mission pour la place des femmes. A chaque retour, pour relancer l'activité de la personne, on la soutient via des stagiaires par ex...+ entretien direct de la personne avec un DAS pour voir comment l'aider (si besoin)

Q: Qu'est ce qui justifie l'existence de l'INS2I d'un côté et de l'autre l'INRIA? (avec un budget 2 fois plus important à l'INRIA qu'à l'INS2I).

R: Effectivement les 2 sont proches mais ce sont 2 modèles complètement différents et qui travaillent ensemble (INRIA = modèle de projets donc sur un temps donné, mais pas à l'INS2I) ; orientation plus marquée sur la mise en œuvre pratique et moins d'aspects fondamentaux à l'INRIA (qui dépend aussi du ministère de l'industrie et pas que du MESRI).

Q: Quelles sont les limites de la façon de travailler de ces équipes projets?

R: expérimentation au CNRS sur des équipes projets non structurantes pour, par exemple, favoriser l'interdisciplinarité (à l'INRIA c'est structurant). On fait très attention à ce que les équipes projets ne deviennent pas des unités à l'intérieur des unités.

8- Remplacement d'un membre nommé au conseil scientifique de l'institut de chimie (avis du Conseil)

Proposition : Roberta Maria Bongiovanni de DISAT - Poltecnico di Torino, Italie (spécialiste des polymères au sens moderne).

Vote: 17 Pour et 2 abstentions

9- Approbation du compte rendu des débats de la réunion des 15 et 16 octobre 2020 (vote du Conseil)

Vote: 19 POUR, 1 Abstention

10- Adoption des recommandations (Vote du Conseil)

1- Recommandation sur la loi de programmation de la recherche (LPR) votée le 17 novembre 2020

Après l'adoption du projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR), le Conseil scientifique du CNRS déplore le décrochage inéluctable de la recherche scientifique en France pour les dix prochaines années. Le Conseil scientifique a participé à l'Assemblée extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique du 4 juillet 2019. Avec le Comité national, il a émis des propositions, largement adoptées (447 votes favorables, 5 votes défavorables et 1 abstention), pour que les budgets en faveur de la recherche publique atteignent 1% du produit intérieur brut (PIB) et que l'ensemble recherche publique et privée tendent vers 3%. Ces cibles font consensus dans l'ensemble des pays développés et sont même largement dépassées dans les pays les plus moteurs.

La pandémie actuelle ne justifie en rien qu'on tourne le dos au sursaut budgétaire si longtemps attendu en faveur de la recherche publique et aux incitations au développement de la recherche privée. Au contraire, les efforts devraient accompagner la relance dans tous les secteurs d'activité. Développer la recherche et la formation à la recherche en France, c'est faire confiance à des personnels compétents,

c'est former la jeunesse, c'est donner les moyens de créer des entreprises dans les secteurs les plus compétitifs... Aucun de ces objectifs ne pourra être atteint par l'application de cette LPR.

Bien sûr, la loi présente quelques avancées d'ordre financier pour les personnels de la recherche publique. Toutefois, la croissance programmée des budgets est trop faible pour permettre un exercice simplement normal des métiers de la recherche scientifique. La LPR acte ainsi le déclin de la France dans le secteur de la recherche publique à l'échelle européenne et internationale mais aussi de la recherche privée.

Le Conseil scientifique exprime sa profonde déception devant un texte de loi si éloigné des propositions qui ont été émises, en concertation avec les principaux acteurs de la recherche en France, avant et pendant le processus législatif. Le Conseil scientifique du CNRS s'associe aux demandes de nouvelles délibérations sur les dispositions de la LPR.

Adoptée à l'unanimité le 24 novembre 2020

2- Recommandation sur l'annulation des concours CRCN en sections 36 et 37

Le Conseil scientifique du CNRS a pris acte de l'annulation des concours CRCN 36/02 et 37/02 de l'année 2019 et déplore les dysfonctionnements qui ont conduit à ces annulations par le tribunal administratif. Le Conseil exprime son soutien aux lauréats, 5 en section 36 et 3 en section 37, qui par conséquent n'ont pu rejoindre les postes de chercheurs titulaires du CNRS. La solution temporaire proposée par le CNRS en recrutant en CDI est bienvenue mais doit rester temporaire. Le Conseil appuie toutes les actions visant à régulariser au plus vite le recrutement de ces collègues.

Adoptée le 24 novembre 2020 (19 pour ; 1 abstention)

3- Recommandation sur HAL/CRAC

Le Conseil scientifique du CNRS soutient toutes les initiatives du CNRS en faveur de la science ouverte et, en particulier, l'objectif d'atteindre 100% des publications en accès libre. Dans ce contexte, l'obligation pour les chercheurs du CNRS, dans le cadre de l'évaluation annuelle de leur activité (CRAC), de déposer leurs articles dans l'archive ouverte HAL est logique. Cependant, au vu des nombreux dysfonctionnements de cette plateforme, il est indispensable d'y investir les moyens techniques et humains nécessaires pour qu'elle soit à la fois simple et rapide d'utilisation, aussi bien pour les dépôts et recherches que pour les services afférents (remplissage automatique du CRAC). C'est uniquement à cette condition que le CNRS aura l'adhésion de ses chercheurs !

Adoptée à l'unanimité le 24 novembre 2020

4- Recommandation sur le budget de la recherche fondamentale en Europe.

Le Conseil scientifique du CNRS appelle les dirigeants européens à reconsidérer ses décisions face à la stagnation du budget de la recherche fondamentale en Europe alors que la science est plus importante que jamais, au regard de la situation actuelle. Seule une recherche active et financée nous permettra de relever les défis importants auxquels nous allons collectivement devoir faire face. Ces financements européens doivent donner les moyens aux scientifiques de mener des projets de recherche exploratoires, créant ainsi de nouvelles connaissances, transformant les idées d'aujourd'hui en progrès pour la société de demain. Le gouvernement Français, avec tous les dirigeants européens, doit soutenir la recherche fondamentale en Europe et annuler les réductions de budget afin de permettre aux scientifiques de continuer à apporter leurs contributions à la société, en Europe et au-delà.

Références :

<https://aerg.eu/news/association-of-erc-grantees-calls-on-european-leaders-to-protect-horizon-europe-s-budget-for-excellent-fundamental-research>

et le lien vers la pétition:

https://www.change.org/p/council-of-the-european-union-protect-the-european-research-council-in-the-eu-budget?utm_source=share_petition&utm_medium=custom_url&recruited_by_id=092d77a0-700a-11ea-b562-cbdb09e9eb7f

Adoptée à l'unanimité le 24 novembre 2020